



Extract of Stop ! Linky, Non Merci !

<https://stoplinkynonmerci.org/?Petition-Avaaz-Par-Pierre-LASSALLE-le-6-fevrier-2016>

Pétition Avaaz Par Pierre LASSALLE le 6 février 2016

- Outils Refus Linky - Pétitions -

Publication date: jeudi 25 février 2016

Copyright © Stop ! Linky, Non Merci ! - Tous droits réservés

Pétition Avaaz Par Pierre LASSALLE le 6 février 2016

https://secure.avaaz.org/fr/petition/Maires_de_France_ErDF_Ministere_de_l'Ecologie_du_Developpement_durable_Stop_Compteurs_Linky_et_electricite_sale/?nuZXjkb

Considérant que :

* La prévention est le moyen le plus économique d'offrir les meilleures conditions de santé à tous et que le bain électro-magnétique lié à l'usage d'appareillages tels que fours à micro-onde, téléphones mobiles, bornes WI-FI crée les conditions d'une dégradation de la santé humaine et ceci de manière pernicieuse, chacun de ses dispositifs ne pouvant être rendu à lui seul responsable de cette dégradation mais y participant en venant s'ajouter aux autres facteurs coresponsables ceci aboutissant in fine à une dilution des responsabilités rendant en pratique impossible toute action en recours.

* Il est de la responsabilité de chacun(e) de peser sur les décisions qui le concernent directement.

* Le compteur Linky introduit dans nos installations électriques des fréquences qui en l'absence de blindage du câblage de nos maisons, appartements et lieux de vie conduisent à un rayonnement de l'ensemble des conducteurs qui ne peut plus être maîtrisé et dont les conséquences sont la production de champs électro-magnétiques pouvant conduire notamment à une augmentation des risques de cancer

* Le compteur Linky nécessite la transmission des données collectées en faisant appel à la technologie des téléphones mobiles ce qui conduit à une densification du nombre d'antennes émettrices lesquelles peuvent également se trouver à proximité de lieux d'habitation

* Le mode de collecte des données de consommation d'énergie met l'utilisateur dans l'obligation d'accorder une confiance aveugle au système.

Nous exigeons :

* un moratoire sur les conséquences de la mise en place du compteur Linky sur le plan de la santé, des libertés individuelles, des incompatibilités avec les systèmes électroniques déjà en service notamment liés à la domotique, des risques liés à ce compteur tels que risques d'incendie avec un débat contradictoire et évaluation des conséquences pour la santé par un ou des organismes indépendants.

* une information claire et complète des usagers

* en l'état actuel, une suspension de la pose des compteurs Linky

* une réponse claire et documentée aux questions suivantes :

Pourquoi le Canada retire tous ses compteurs après de nombreuses plaintes ?

Pourquoi l'Allemagne a refusé l'installation des compteurs intelligents sauf pour les grosses structures ?

Pourquoi les associations informent des dangers ?

Pourquoi plusieurs municipalités les refusent ?

Pourquoi des scientifiques et des médecins mettent en garde et dénoncent les méfaits du compteur (Dr Belpomme, Igor Belyaev) ?

Pourquoi de nombreuses personnes témoignent de malaises, de pannes et de problèmes avec Linky ?

Pourquoi il y a eu 240 réclamations pour des pannes et dysfonctionnements d'appareils en mars 2011 à Lyon ? A cette époque ils employaient du CPL G1 <100 khz alors qu'en 2015 c'est du CPL de 490 khz.

Pourquoi le compteur Linky utilise une technologie inadaptée à des fils électriques non blindés et qui ne sont pas conçus pour transporter des signaux de communication supérieurs à 1 khz car ils réagissent comme une antenne et rayonnent un champ électromagnétique (Cf étude de France Telecom Bretagne)

L'histoire nous a montré que malheureusement les scandales sanitaires ne sont souvent révélés que lorsque le mal a été fait et que de nombreuses personnes y ont laissé leur vie.

C'est pourquoi, il semble important aujourd'hui d'en tirer les leçons avant qu'il ne soit trop tard et de sortir du déni.

Permettre que les citoyens se retrouvent mis devant le fait accompli est la négation même d'un système démocratique.